

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS174

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 33 BIS

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« conformément au critère défini à »,

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel